

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

la chapelle de St Pierre (cimetière), la chapelle de Kreisker (collège), la chapelle de St Joseph site des prêtres âgés ou infirmes, la chapelle des ursulines, la chapelle de l'hospice.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1° St Pierre. 2° Notre Dame de Kreisker. 3° St Joseph.
4° Sainte ursule. 5° St Yves.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

1° la chapelle de M. de Dural, 2° la chapelle de la charité ou des filles du St esprit. 3° la chapelle de Kerlou. 4° la chapelle de Kernen. 5° la chapelle de Ksalieu.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

la chapelle de M. le comte de Guébriant, Durante vita comitis.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

je ne m'en souviens pas. ce doit être en 1857 ou 1858. je me rappelle seulement que c'est Mgr Sergent qui a obtenu l'indult que j'ai vu.

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Au nom de M. le comte de Guébriant.

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Oui.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

je puis répondre de quelques unes, mais pas de toutes. je ferai en sorte que sans tarder je pourrai voir ce qui en est.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.